



ARRETE MUNICIPAL

N°2026/ AG/118

**OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION TEMPORAIRE D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A DRAMANE TRAORÉ, CONSEILLER MUNICIPAL - CELEBRATION DU MARIAGE BRANCO ASTOU
ET KANTE MANA DU 20 JUIN 2026 A 14H00.**

Clotilde LAGOUTTE, maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-17 et L. 2122-18,

VU la délibération n°2026/MARS/027 en date du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame la Maire, les attributions visés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'un conseiller municipal peut remplir les fonctions d'Officier d'état civil,

CONSIDÉRANT que Monsieur Dramane TRAORÉ a été élu et qu'il est conseiller municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné délégation à Monsieur Dramane TRAORÉ, conseiller municipal, pour remplir les fonctions d'Officier d'état civil afin de célébrer le mariage de Monsieur KANTE Mana et Madame Astou, Anne-Charlotte qui aura lieu le samedi 20 juin 2026.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté municipal, publié sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature dudit arrêté municipal qui sera inscrit au recueil des actes administratifs.

Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Provins,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Madame la Directrice du service des affaires générales,
- A l'intéressé pour exécution.

Fait à Nangis, le 15 juin 2026
(en 2 exemplaires originaux)

La Maire

Clotilde LAGOUTTE



Notifié à l'intéressé
le

Dramane TRAORÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 17 JUIN 2026
et publication ou notification
du 17 JUIN 2026

La Maire

Clotilde LAGOUTTE



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Nangis.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260617-AR-2026-118-AR
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026